

**Montage des roues sur les châssis de véhicules-jouets.**Société dite : GEBR. MÄRKLIN & C^{ie} G. M. B. H. résidant en Allemagne.Demandé le 6 février 1948, à 16^h 50^m, à Paris.

Délivré le 23 janvier 1952. — Publié le 25 avril 1952.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Les boîtes destinées à recevoir les essieux des roues des véhicules-jouets, notamment de chemins de fer jouets, sont en tôle. La partie supérieure de chaque boîte part du châssis ou de la plateforme du véhicule et la boîte proprement dite s'étend librement vers le bas. On introduit dans leurs boîtes les essieux portant les roues en écartant ces boîtes l'une de l'autre par flexion d'une quantité telle qu'on puisse introduire les essieux dans les trous ou paliers des boîtes. En raison de l'élasticité de la matière, les boîtes d'essieu retournent alors dans leur position initiale, de sorte que les essieux ne peuvent plus en sortir.

Ce mode de montage des essieux munis de leurs roues n'est plus possible lorsque les boîtes d'essieu sont en une matière rigide, par exemple, lorsqu'elles sont faites en fonte moulée sous pression.

La présente invention a pour objet un mode de montage et de maintien des essieux de roues, qui est destiné à être appliqué à des boîtes d'essieu rigides, et qui peut facilement être mis en œuvre.

Conformément à la présente invention, l'introduction des essieux dans de telles boîtes est rendue possible, sans écartement des boîtes l'une de l'autre, grâce au fait qu'une boîte (ou les deux) d'un même essieu est formée d'une plaque-support munie d'une fente longitudinale, avantageusement verticale, s'ouvrant vers le bas, laquelle fente est masquée, après la mise en place de l'essieu, par une fermeture supportant la fusée de l'essieu.

Lorsqu'une seule boîte d'un même essieu est agencée de la manière indiquée ci-dessus, on peut, lorsque l'une des fusées de l'essieu a été introduite de la manière usuelle dans la boîte d'essieu fermée, introduire l'autre fusée dudit essieu dans la fente de la plaque-support ouverte sans qu'il faille courber celle-ci en arrière. La fermeture sert à maintenir l'essieu dans la plaque-support ouverte et à empêcher une chute de celui-ci, par exemple lorsqu'on soulève le véhicule. Dans un exemple de réalisation, cette fermeture est formée d'une plaque de

recouvrement montée sur la plaque-support fendue. Pour donner un appui à la plaque de recouvrement ou plaque de fermeture, qui présente avantageusement l'aspect extérieur de la boîte d'essieu, cette plaque comporte, à son extrémité supérieure, des griffes que l'on peut enfoncer dans des échancrures correspondantes de la plaque-support d'essieu et qui embrassent ladite plaque-support. En outre, son bord inférieur est replié vers l'intérieur de façon à masquer l'extrémité de la fente de la plaque-support d'essieu. Après enlèvement de la plaque de fermeture, enlèvement qui peut être opéré sans outil, on peut retirer *de plano* l'essieu hors du châssis du véhicule.

L'objet de l'invention est représenté à titre d'exemple sur le dessin annexé, sur lequel :

La fig. 1 est une vue en élévation longitudinale du véhicule;

La fig. 2 est une vue détaillée, en perspective, de la plaque servant de fermeture;

Les fig. 3 et 4 sont respectivement une vue de face et une vue de profil de la plaque de fermeture mise en place;

La fig. 5, enfin, illustre partiellement, en coupe, l'introduction de l'essieu dans le cas où une seule boîte d'essieu est agencée conformément à l'invention.

Le châssis *a* d'un véhicule-jouet est muni des plaques-supports d'essieu *b* usuelles fixées à la plateforme, et dans lesquelles tourillonnent les essieux *c* des roues *d*. Ces roues sont montées sur les essieux *c* avant l'introduction de ces derniers dans les coussinets *e* et *f*. Pour pouvoir introduire les essieux *c* dans les plaques-supports d'essieu *b*, malgré la présence des roues *d* déjà montées, on agence conformément à l'invention soit, comme le montre la fig. 5, une seule plaque-support (celle portant le coussinet *f*) d'un même essieu *c*, soit les deux plaques. Dans le premier cas, le coussinet *e* se présente sous la forme d'un trou circulaire dans lequel peut tourillonner sans jeu l'essieu *c*, tandis que

l'autre coussinet *f* est en forme de fente longitudinale verticale ouverte vers le bas. Ceci permet d'introduire la deuxième fusée de chaque essieu *c* dans son coussinet *f* comme on le voit sur la fig. 5. Le châssis *a* repose alors, sous l'action de son poids, sur l'essieu *c* prenant appui sur les roues *d*, de sorte que cet essieu tourne également sans jeu du côté considéré.

Pour éviter, lorsqu'on soulève le véhicule, une chute de l'essieu *c* hors de la fente *f* de la plaque-support, on monte, sur la plaque-support *b*, une plaque de fermeture *g* (fig. 2) qui, par son bord inférieur *h* replié intérieurement masque l'ouverture de la fente longitudinale *f*. La plaque de fermeture *g* a l'aspect extérieur de la plaque-support d'essieu *b* et est fixée amoviblement sur cette dernière au moyen de deux griffes *i* prévues sur ses côtés et repliées également vers l'intérieur. Ces griffes sont introduites dans des échancrures *k* ménagées sur les côtés, dans la partie supérieure de la plaque-support d'essieu *b* (fig. 3 et 4) de façon que la plaque de fermeture *g* ne puisse pas s'échapper en glissant.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un montage nouveau des roues sur le châssis d'un véhicule-

jouet, ce montage étant remarquable notamment par les points suivants considérés isolément et en combinaisons :

1° Une des boîtes d'essieu (ou les deux) d'un même essieu, est formée d'une plaque-support munie d'une fente longitudinale, avantageusement verticale et s'ouvrant vers le bas, laquelle fente est masquée, après l'introduction de l'essieu, par une fermeture portant la fusée de l'essieu;

2° La fermeture est constituée par une plaque de fermeture engagée sur la plaque-support d'essieu fendue;

3° La plaque de fermeture est munie, dans sa partie supérieure, de griffes latérales qui, logées dans des échancrures de la plaque-support d'essieu, embrassent cette dernière, le bord inférieur de cette plaque de fermeture étant replié vers l'intérieur pour s'appliquer sur l'ouverture de la fente.

La présente invention a également pour objet le produit industriel nouveau que constitue un véhicule de chemin de fer-jouet muni du système de montage des roues mentionné ci-dessus.

Société dite :

GERB. MÄRKLIN & C^o. G. M. B. H.

Par procuration :

Cabinet R. GUÉTET.

